



L'Étincelle virtuelle est présentée par:



Cliquez sur les logos pour accéder à leur site!



Mot de l'ACSIQ

Bâtiments de grande hauteur en bois

Le directeur du Service incendie de Laval, M. Robert Séguin et moi-même, avons rencontré les représentants de l'industrie du bois dans le but de faire connaître nos appréhensions en ce qui a trait à la construction de bâtiments de grande hauteur en bois.

Il faut d'abord préciser que depuis plus d'un an, nous avons travaillé avec les représentants de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour faire comprendre nos préoccupations dans la construction de bâtiments en bois de 5 et 6 étages. Nous avons collaboré avec la RBQ pour trouver des solutions quant à l'évacuation des occupants et au combat des incendies dans des bâtiments d'une telle hauteur construits avec des matériaux combustibles.

Nos recommandations sont simples à comprendre et tirent leurs origines de ce qui est enseigné dans nos écoles de pompiers et dans la formation prodiguée par l'École nationale des pompiers du Québec dans son programme de formation pompiers 1 et 2 et dans son programme d'officier 1 et 2.

La ventilation d'un bâtiment combustible est très efficace en utilisant la méthode verticale car la chaleur, la fumée et les gaz chauds sont normalement attirés vers le haut. Ce qui est enseigné est souvent la percée dans le toit puisque c'est une ventilation efficace.

Pour être en mesure d'effectuer ces percées, il faut être en mesure d'atteindre le toit. L'échelle aérienne devient l'outil tout désigné pour établir le pont entre le sol et le toit. Elle est sécuritaire et totalement indépendante des structures du bâtiment. Je vous ferai grâce de tous les bénéfices de sécurité que cela apporte aux pompiers sachant que vous les connaissez très bien. Elle a cependant ses limites en hauteur, puisqu'un bâtiment de 6 étages aura environ 60 pieds de hauteur. Le simple calcul de l'hypoténuse de Pythagore nous fait vite comprendre que la distance horizontale maximale (distance du bâtiment) permettant le positionnement d'un véhicule d'élévation au sol est par conséquent réduite et de plus, l'angle d'élévation du plan d'échelle sera aigu.

La formule de calcul est simple : (hauteur au carré + distance du camion échelle du bâtiment au carré (extrait de la racine carré de la somme) = la longueur d'échelle requise).

Nous avons calculé que pour cette raison, les marges de recule des bâtiments devaient faire l'objet d'une réduction afin de nous permette d'atteindre le toit pour le combat des incendies et assurer le cas échéant, l'évacuation de nos troupes par nos échelles aériennes lorsque nécessaire.

Nous avons aussi des craintes quant à la qualité et le respect des règles en matière de transfert de chaleur et des gaz chauds dans les vides techniques parce que nous savons que la propagation dans les constructions en bois l'est souvent par des vices de construction.

Une autre inquiétude est la surveillance de chantier et des travaux qui dans ces cas complexes devront faire l'objet de surveillance accrue par les professionnels.

Nous avons rencontrés la RBQ il y a quelques semaines pour émettre notre opinion quant à la construction en bois de bâtiments de plus grande hauteur soit 10 étages et plus. Cette fois ci, c'est une firme québécoise de Matagami qui fabrique les composantes laminées en gros bois d'œuvre de ce type de bâtiment.

Nous avons discuté de nos inquiétudes parce que certains tests ont été faits sur des assemblages et ces derniers répondent aux normes mais aucun test n'a été fait sur certaines composantes ou encore sur un grand assemblage.

Notre inquiétude réside dans la résistance des matériaux de type combustible comme l'est le bois, surtout lorsque les cages d'escaliers reconnues comme le point névralgique d'évacuation lors d'urgence sont également constituées de matériaux combustibles c'est-à-dire en bois. C'est un schéma de pensée à se réapproprié surtout lorsque depuis toujours nous considérons qu'uniquement des matériaux combustible entraînent dans la fabrication de tels bâtiments.

D'ailleurs une étude faite par la NFPA arrivait aux mêmes conclusions que nous dans ce dossier. Eux aussi procéderont à des analyses plus approfondies d'ici le milieu de l'an prochain. Nous suivrons également leurs travaux.

Ci-joint l'étude de la NFPA (en anglais).

Gilles La Madeleine
Directeur général

Information de l'ACSIQ

Incendie mortel à l'Isle-Verte

L'enquête publique du coroner, Me Cyrille Delâge, au sujet de l'incendie mortel ayant causé 32 décès à la Résidence du Havre, à l'Isle-Verte, le 23 janvier 2014, aura lieu les 17, 18, 19, 24, 25 et 26 novembre 2014, à compter de 9 h, dans la salle 3.25 du palais de justice de Rivière-du-Loup. Des dates supplémentaires s'ajouteront si nécessaire.

Me Marie Cossette a été désignée comme procureur pour assister le coroner dans la préparation et la conduite de cette enquête, qui a pour objectif d'éclaircir les causes et les circonstances des décès et de formuler, s'il y a lieu, des recommandations visant une meilleure protection de la vie humaine.

La gestion du personnel en sécurité incendie

Il y aura dans les prochaines semaines une conférence sur la gestion du personnel en sécurité incendie.

- Les thèmes abordés seront: Comment gérer le personnel pour accroître la mobilisation?
- Pourquoi devrais-je adapter mon leadership à chaque situation de travail?

Surveillez votre boîte de courriel, vous recevrez tous les détails sous peu.

Site internet - Votre collaboration est requise!

La section privée compte déjà plusieurs centaines de documents. Nous désirons la bonifier afin que cette section soit une référence complète. Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous êtes invités à nous faire parvenir les documents suivants en format word ou pdf :

- Convention collectives
- Contrats de travail

Si vous êtes en possession de tels documents, veuillez nous les faire parvenir par courriel à doc@acsiq.qc.ca.

Message du MSP

Sondage

Le ministère de la Sécurité publique demande votre collaboration afin de répondre à un sondage sur la Semaine de la prévention des incendies. Vous pouvez accéder à ce sondage en cliquant sur le lien suivant:

<http://sondages.securitepublique.gouv.qc.ca/index.php/643283/lang-fr>

Votre aide est essentiel pour l'amélioration des services offerts aux citoyens.

Matériel à vendre

La Municipalité des Cèdres, en Montérégie, désire vendre son véhicule d'élévation international 1983

Pour consulter la description du véhicule, [cliquez ici!](#)

Pour toute information ou renseignements, veuillez contacter M. Gilles Daoust, Directeur du service de sécurité incendie
450-452-4651 ext 31
gdaoust@ville.lescedres.qc.ca

Pour joindre l'ACSIQ

Téléphone: 450 464-6413 ou sans frais 1 888 464-6413

Télécopieur: 450 467-6297

Courriel: administration@acsiq.qc.ca

Site Internet : www.acsiq.qc.ca

L'Étincelle virtuelle est présentée par:



Cliquez sur les logos pour accéder à leur site!

